

Bureau de la comptabilité.

Reviser de II^e classe : M. Ernest Hänni, de Zimmerwald (Berne), capitaine, actuellement aide-reviser à ce bureau.
Aide-reviser : M. Aleardo Lafranchi, de Coglio (Tessin), actuellement commis de II^e classe à la chancellerie du commissariat central.

(Du 11 juin 1917.)

Département des finances et des douanes.

Administration des douanes.

Receveur civil au bureau secondaire de Maccagno : M. Dario Ballinari, de Monteggio (Tessin), chef du poste de gardes-frontière de Figino.

PUBLICATIONS

DES

DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS

DE LA CONFÉDÉRATION

Avis

concernant

l'extinction de la patente de l'agence d'émigration Charles Staehli, à Bâle.

La patente délivrée en date du 14 décembre 1905 à M. Charles Staehli, à Bâle, pour l'exploitation d'une agence d'émigration a été annulée le 28 mai 1917.

Les demandes d'indemnité que les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants cause de ceux-ci, ont à faire valoir sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888

concernant les opérations des agences d'émigration, contre l'agence Charles Staehli, à Bâle, doivent être adressées à l'office soussigné *avant le 28 mai 1918.*

Berne, le 6 juin 1917. (2.).

Office suisse de l'émigration.

Département politique.
Office de l'émigration.

Nombre des émigrants de la Suisse
pour les pays d'outre-mer.

Mois.	1917.	1916.	Accroissement et décroissement
Janvier jusqu'à fin avril	285	401	— 116
Mai	43	148	— 105
Janvier jusqu'à fin mai	328	549	— 221

Berne, le 8 juin 1917.

Office suisse de l'émigration.

(Feuille fédérale 1917, III. 52.)

Imprimés destinés à l'Assemblée fédérale.

Tous les imprimés destinés à être distribués aux membres de l'Assemblée fédérale *doivent être adressés au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale* au nombre de *300 exemplaires au minimum* pour les plans et les cartes, 350 exemplaires au moins). S'ils paraissent en français et en allemand, il est nécessaire d'en envoyer *306 exemplaires allemands et 150 français*. Lorsqu'ils sont distribués directement, c'est-à-dire sans l'entremise du bureau des imprimés, il est bon d'en faire parvenir à ce dernier une réserve suffisante pour les archives et pour les besoins ultérieurs.

Berne, en février 1904/juin 1917.

Chancellerie fédérale suisse.

Chancellerie fédérale.

Vente d'imprimés.

Le bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale vend tous imprimés officiels en vigueur (lois fédérales, règlements et ordonnances d'exécution, traités avec les Etats étrangers, etc.). Ces imprimés peuvent aussi être demandés par écrit soit en transmettant par mandat de poste le montant de la commande (plus le port de l'envoi), soit en faisant prélever ce montant par remboursement postal.

Voici les prix de quelques imprimés :

Constitution fédérale	fr. —, 50
Collection des constitutions fédérale et cantonales	» 5, —
1 ^{er} supplément à cette collection (jusqu'au 1 ^{er} janvier 1914)	» —, 80
Loi sur l'organisation judiciaire fédérale	» —, 50
Code civil suisse	» 1, —
Code des obligations	» 1, —
Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite	» 1, —
Travail dans les fabriques.	
Loi de 1877, avec suppléments	» —, 50
Loi de 1914	» —, 30
Registre foncier et mensurations cadastrales (arrêté fédéral, arrêté du Conseil fédéral, règlement et instruction)	» 1, —
Organisation militaire	» —, 50
Règlement des examens de maturité pour les candidats aux professions médicales	» —, 20
Règlement concernant les examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires	» —, 50
<i>Recueil officiel des lois suisses</i> , en volumes brochés (suivant la grandeur du volume) de fr. 2 à	» 5, —
<i>Feuille fédérale</i> , en volumes brochés, le volume	» 2, 50
Annuaire de la Confédération	» 2, —

*Bureau des imprimés
de la Chancellerie fédérale.*

**Recettes de l'administration des douanes
dans les années 1916 et 1917.**

Mois.	1916.	1917.	1917.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . . .	3.971.061, 53	4.342.498, —	371.436, 47	—
Février . . .	4.342.470, 33	3.909.074, 20	—	433.396, 13
Mars . . .	5.398.192, 03	4.825.150, 96	—	573.041, 55
Avril . . .	4.756.425, 63	5.279.784, 39	523.358, 76	—
Mai . . .	5.415.547, 03	5.725.159, 63	309.612, 60	—
Juin . . .	4.510.930, 13	—	—	—
Juillet . . .	4.237.990, 33	—	—	—
Août . . .	4.115.002, 93	—	—	—
Septembre . .	4.677.341, 29	—	—	—
Octobre . . .	5.031.711, 35	—	—	—
Novembre . .	5.053.862, 22	—	—	—
Décembre . .	3.586.458, 10	—	—	—
Total	60.096.993, 28	—	—	—
à fin mai .	23.883.697, 03	24.081.667, 18	—	197.970, 15

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

PUBLICATIONS DES DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1917
Date	
Data	
Seite	452-455
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 326

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.